

COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS

Enjeux et outils

Dans le cadre de son activité, la bibliothèque est amenée à communiquer avec les élus. La **mission de service public** qui lui est confiée implique en effet de **rendre compte** auprès de sa collectivité d'un certain nombre d'éléments relatifs son activité mais également de **travailler en collaboration** avec la tutelle sur la stratégie de développement de la lecture dans la commune.



La collaboration avec les élus intervient donc notamment autour des points suivants :

La définition des objectifs de développement de la lecture :

- faire valider la charte des collections ;
- faire valider le programme d'animation à mettre en place selon les publics visés ;
- définir les partenariats à envisager avec les différents acteurs de la commune (école, maison de retraite, PMI,...) ;
- faire signer les conventions adéquates.

La validation des actions menées et la communication des résultats obtenus :

- faire signer à un élu tous les courriers qui engagent la bibliothèque dans une démarche officielle ;
- faire valider les éventuelles modifications au règlement intérieur (horaires, jours d'ouverture,...) ;
- remettre à la commune un rapport d'activité annuel.

L'obtention de moyens nécessaires pour fonctionner :

- assurances des locaux de la bibliothèque ;
- locaux et mobilier adaptés ;
- budget d'acquisition, de fonctionnement, d'animation ;
- outils de gestion (téléphone, matériel informatique...) ;
- connexion internet ;
- recrutement du personnel (salarié et bénévole).

L'apport d'aide technique si besoin :

- Exemples : porter des cartons de livres, réaménager les locaux...

La mutualisation des moyens disponibles dans chaque commune :

- Exemples : affranchissement du courrier, photocopies, impression de publications propres à la bibliothèque (marque-pages, bibliographies, guides de lecteur), annonces dans le journal/bulletin communal des événements liés à la bibliothèque.



Image : Flickr

Valoriser la bibliothèque

Communiquer avec les élus constitue également un enjeu de taille pour la bibliothèque en termes de promotion et de valorisation de son action.

A l'heure actuelle, les bibliothèques se retrouvent parfois confrontées à la nécessité de convaincre de la légitimité de leur existence. Il est donc fondamental pour elles de **démontrer leur potentiel** et de faire valoir leurs atouts, notamment auprès des élus.

La communication dans ce domaine représente donc parmi d'autres actions, un enjeu, un levier. Il s'agit de donner à voir aux élus toute la diversité des activités et services proposés par la bibliothèque afin d'améliorer sa visibilité.

Pour cela, **des outils/méthodes de communication réguliers** et ciblés vers les préoccupations des élus peuvent être mis en place :

- bilans rapport d'activité annuel sous forme de dossier, de diaporama intégrant les chiffres-clefs, des graphiques, etc. ;
- réunions de travail ;
- présentation des projets avec les partenaires (partenariats avec les écoles, les structures de la petite enfance,...) ;
- compte-rendu des événements, des animations culturelles ;
- préparation du budget prévisionnel ;
- charte documentaire ;
- revue de presse ;
- invitations aux événements organisés par la bibliothèque, etc.

Liens

Communiquez ! (Jean-Philippe Accart)

<https://books.openedition.org/pressesensib/357?lang=fr>

Partie 2 : Instaurer un dialogue entre l' élu et le bibliothécaire (Jean-Marc Vidal)